



Contester la capacité de représentation

Par **chrisrudy**, le **25/11/2012** à **01:11**

Bonjour,

J'ai un gros problème. Ma tante est décédée et suite aux malveillances de mon frère, je ne serai pas héritière.

Ma tante n'a pas eu d'enfants; ses ascendants sont décédés.

C'est donc ma mère qui devient héritière réservataire ?

Elle n'est plus valide (maladie d'alzeihmer). Qui prend les décisions à sa place ? est-ce mon père qui n'est pas en bonne santé ?

Mon frère va représenter ma mère pour la succession et il me bloque toutes les informations.

il doit avoir une procuration. Comment m'opposer ? merci.